

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	26	36

L'an 2020, le jeudi 19 novembre, à 19h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : vendredi 13 novembre 2020

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnenfamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Alain NEPLE, Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGININ, Martine CHASTAGNARET, Albert POTIN-GIRERD, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCOTTI (Oytier Saint Oblas) ; Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) Isabelle HUGOU, Murielle MUSTI (Saint Just Chaleysin) ; Vanessa DEVAUX, HIRTH Ludovic, Bernard JULLIEN, Robert PARISET (Valencin).

Absents : Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Julie GASS, Valérie GENDRIN, Valérie MICHON FRACHON, Laurence MUCCIARELLI, Régis ROUSSEL, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY

Procurations :

BOUQUET Isabelle à TERRY Joël	GENDRIN Valérie à ANGININ Daniel	ROUSSEL Régis à HUGOU Isabelle
CARLES Michel à MUSTI Murielle	MICHA FRACHON Valérie à GROIX Brigitte	THOMAS Alexandra à REY Christian
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard	MUCCIARELLI Laurence à NEPLE Alain	VERNAY Aurélie à CHOCHARD Bernard
GASS Julie à QUEMIN André		

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01/10/2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2020.

2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes, prises par le Président conformément :
 - o aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire,

DECISION – n° 20/017 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL PROFESSIONNEL SITUE DANS L'HOTEL D'ENTREPRISES DE DIEMOZ AVEC LA SOCIETE ICAMO SARL

Une convention est conclue entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la Société ICAMO SARL domiciliée 11 ZA Grange Neuve à Diémoz (38790) pour l'occupation du local professionnel référencé « Local 17 au 1^{er} étage », pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2022.

DECISION – n° 20/018 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL PROFESSIONNEL SITUE DANS L'HOTEL D'ENTREPRISES DE DIEMOZ AVEC LA SOCIETE BELLA BIJOUX

Une convention est conclue entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la Société BELLA BIJOUX SARL domiciliée 11 ZA Grange Neuve à Diémoz (38790) pour l'occupation du local professionnel référencé « Local 16 au 1^{er} étage » pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023.

DECISION – n° 20/019 – REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET N° 05842457 DE LA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

Comme le prévoit le contrat, et suite à la vente de parcelles au sein de la ZAE Alouette, un quatrième et dernier remboursement anticipé du prêt N° 05842457 auprès de la BANQUE POPULAIRE Auvergne Rhône Alpes est effectué à hauteur de 350 014.54 € à partir de l'échéance du 18 décembre 2020.

3. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – ELECTION DES MEMBRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les propositions formulées par les conseils municipaux,
- APRES appel à candidatures,
- D'ELIRE les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 19/06/2020, comme suit :

COMMUNE	2 représentants	
	Nom Prénom	Nom Prénom
BONNEFAMILLE	QUEMIN André	FIEGEL Lionel
CHARANTONNAY	ORELLE Pierre-Louis	BICHET Fabien
DIEMOZ	REY Christian	SAYER Yvan
GRENAY	CAUQUIL Alain	VERGNAIS Didier
HEYRIEUX	ANGONIN Daniel	NOWAK Christine
OYTIER-SAINT-OBLAS	PORRETTA René	CHANUT Catherine
ROCHE	COCHARD Bernard	PONTAL Jérôme
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	GROIX Brigitte	CASTAING Patrick
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	MUSTI Murielle	CARLES MICHEL
VALENCIN	JULLIEN Bernard	DEVAUX VANESSA

4. COMMISSIONS THEMATIQUES – MODIFICATIONS DES MEMBRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2020, désignant les membres des commissions thématiques communautaires,
- VU la proposition de candidat faite par la commune de Valencin,
- APRES appel à candidatures,
- DE DESIGNER :
 - o Mme Christelle Courthial, en qualité de représentant titulaire de la commune de Valencin au sein de la commission « Solidarité, Lien Social ».

5. REGLEMENT INTERIEUR DE LA CC CND (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur de la CC CND, modifié en fonction des évolutions législatives et des décisions prises par le conseil communautaire depuis le 8 juin 2020, date de l'installation du conseil communautaire, tel que présenté.

6. MARCHES PUBLICS – GUIDE INTERNE (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement son article L. 2122-22,
- VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,
- VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,
- D'ADOPTER le « guide de procédures internes Achats/Marchés Publics » tel que présenté, étant précisé que ce document pourra subir des modifications au gré de l'évolution de la réglementation en vigueur,
- DE PRENDRE ACTE que sa mise en œuvre débutera au 1^{er} janvier 2021.

7. SARA AMENAGEMENT – RAPPORT ANNUEL 2019 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE du rapport de ses représentants au sein du conseil d'administration de SARA Aménagement pour l'exercice 2019.

8. ASSOCIATIONS DELEGATAIRES DE SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – ANALYSE ORGANISATIONNELLE ET FINANCIERE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la réalisation d'une analyse organisationnelle et financière de l'ensemble des associations gestionnaires de services « petite enfance, enfance, jeunesse » communautaires ;
- D'AUTORISER le président à engager toute démarche en ce sens.

9. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MAISON FRANCE SERVICES – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ACCUEIL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la création, pour la Maison France Services, d'un emploi permanent d'agent d'accueil, cadre d'emploi des adjoints administratifs ou agents sociaux, à temps complet, prenant effet au 1^{er} janvier 2021 ;
- D'APPROUVER la modification du tableau des emplois correspondante ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

10. GENDARMERIE - TRAVAUX DE SECURISATION DU SITE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération de travaux de sécurisation du site de la gendarmerie d'HEYRIEUX, pour un montant prévisionnel de 145 000 € HT,
- **D'APPROUVER** la réalisation de ce projet sans délai, avant la fin de l'année 2020, pour une durée approximative de 7 mois,
- **D'AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence en procédure adaptée et à retenir les entreprises mieux disantes,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

11. PEPINIERE D'ENTREPRISES – TRANSFORMATION EN HOTEL D'ENTREPRISES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la transformation de la pépinière d'entreprises située à Diémoz en « hôtel d'entreprises » ;
- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la conversion des conventions d'occupation précaire en cours en baux commerciaux, à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
- DE FIXER les conditions de location comme suit, à compter du 1^{er} décembre 2020 :
 - *Bail commercial*
 - *Loyer des locaux d'activité (niveau 0) :*
 - 80 € HT HC/m²/an
 - 80 € forfait charges mensuel
 - *Loyer des bureaux (niveau 1) :*
 - 90 € HT HC/m²/an
 - 80 € forfait charges mensuel
 - *Dépôt de garantie :* un mois de loyer
 - *Caution pour les clés :* 100 € par clé (sauf clé boîte aux lettres) ;
- DE CONFIER l'établissement des baux commerciaux à Maître Virginie LECHNER-RESILLIOT, notaire à Saint-Georges-d'Espéranche ;
- D'APPROUVER la location par la Communauté de Communes de la salle de réunion située au rez-de-chaussée au tarif de 80 €/m²/an, selon convention à intervenir entre la CC CND et la commune de Diémoz ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche en ce sens ;
- DE DONNER TOUT POUVOIR au président de la Communauté de Communes, ou à son représentant en cas d'empêchement, pour la conclusion, la révision et la signature des baux commerciaux relatifs à l'hôtel d'entreprises de Diémoz, ainsi que tout document y afférent.

12. ECONOMIE DE PROXIMITE – DISPOSITIF COMMUN REGION / CC CND - MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION / ACTUALISATION DE LA CONVENTION AVEC LA REGION (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE CONFIRMER l'attribution d'aides à l'investissement pour le développement des TPE/PME du commerce, de l'artisanat et des services, en complément du dispositif régional, à hauteur de 10 % des dépenses éligibles, telles que déterminées par la Région ;
- D'APPROUVER les conditions d'attribution de ces aides comme suit, selon règlement communautaire présenté :
 - Règlement d'attribution de la CC CND strictement calqué sur le règlement d'attribution de la Région en vigueur au moment de la demande d'aide ;

- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la signature d'une convention actualisée avec la Région, telle que présentée ;
- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

13. PROGRAMME « HABITER MIEUX » DE L'ANAH - POURSUITE DU SOUTIEN FINANCIER DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la poursuite de l'engagement de la CC CND dans le programme « Habiter mieux » de l'Anah ;
- D'APPROUVER l'attribution d'une subvention communautaire complémentaire de 1 000 € à tout bénéficiaire de l'aide « Habiter Mieux » de l'Anah, sur présentation d'un justificatif de versement de subvention par cet organisme.

14. PROGRAMME « HABITER MIEUX » DE L'ANAH – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les dossiers de demande de paiement présentés par l'Anah
- DE VERSER une aide de 1 000 € à chaque propriétaire recensé dans le tableau présenté et annexé à la présente délibération (dossier n°20/01), conformément aux crédits inscrits au budget général 2020.

15. GEMAPI – CONVENTION AVEC LE CD38 POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DE L'EXERCICE DES MISSIONS (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la convention relative à l'organisation et au financement de l'exercice des missions de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), telle que proposée par le Département de l'Isère et présentée ;
- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

16. COLLEGES – SOUTIEN AUX ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS DU TERRITOIRE DE LA CC CND – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les délibérations du conseil communautaire, en date du 29/11/2018 et 21/03/2019,
- VU les demandes de subvention déposées par les collèges Jacques PREVERT à Heyrieux, PERANCHE à Saint-Georges-d'Espéranche, et Anne Franck à la Verpillière,
- CONSIDERANT l'avis favorable du comité de pilotage du 26 novembre 2019 pour le soutien financier aux projets présentés,
- VU les justificatifs fournis par les collèges Jacques PREVERT à Heyrieux et PERANCHE à Saint-Georges-d'Espéranche,
- CONSIDERANT l'absence de justificatifs concernant le collège Anne FRANCK à La Verpillière,
- D'ATTRIBUER les subventions aux collèges, pour l'année scolaire 2019/2020, comme suit et conformément aux crédits inscrits au budget 2020 :

COLLEGES ayant demandé une subvention	Nombre d'élèves habitants du territoire 2019/2020	Enveloppe budgétaire prévisionnelle 2020	Subvention 2019/2020 sur justificatifs	Taux subvention 2019/2020 (idem 2018/2019)	Pour mémoire montant versé en 2019
Collège Péranche	372	8 928	3 916	24€/élève	8 430
Collège Prévert	574	13 776	6 882		1 3630
Collège Anne Franck	56	1 344	0		930
Total	1 002	24 078	10 799		22 991

**17. ASSOCIATION « LES AMIS DES COLOMBES » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT DE MATERIEL
AU PROFIT DE L'EHPAD DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

Le conseil communautaire, avec une abstention (P ROSET, président de l'association les Amis des Colombes) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « les Amis des Colombes » afin de compenser les dépenses réalisées par l'association pour l'acquisition de différents matériels destinés à l'EHPAD dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID-19.

Affiché le :

25 novembre 2020

Jusqu'au :

26 décembre 2020

**Le Président,
René PORRETTA**

